Commune de
Blonay – Saint-Légier
MUNICIPALITÉ

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

N/réf. : 10.03.04_2026

No 50-2026 – Séance du 1er décembre 2026

Bouclement du préavis n° 18-2017 (St-Légier-La Chiésaz) concernant la demande d'un crédit d'étude pour le redimensionnement de la zone à bâtir et l'élaboration de la vision communale, pour un montant de CHF 140'100.- TTC

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente communication, la Municipalité vous informe du bouclement du préavis mentionné ci-dessus, soit :

- **Demande d'un crédit d'étude pour le redimensionnement de la zone à bâtir et l'élaboration de la vision communale, pour un montant de CHF 140'100.- TTC**

Préavis voté	CHF	140'100.00
Montant dépensé	CHF	126'805.90
Montant non dépensé	CHF	13'294.10
Subvention cantonale	CHF	15'050.00

La Municipalité a décidé de ne pas soumettre le projet à l'approbation du Canton, en raison de la volonté du projet de révision du PACOM (plan d'affectation communal). Cette décision a toutefois entraîné la perte de la subvention qui aurait été perçue si le projet avait été soumis à l'approbation du Canton. Cette étude a permis de procéder à la mise en zone réservée de plusieurs parcelles.

Le préavis a été entièrement amorti.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic — Le secrétaire

S. Krebs — J.-M. Guex

Blonay, le 10 novembre 2026

Délégation municipale : M. Yves François, municipal

Copie : Bureau du Conseil communal - Cogest - Service des finances